

MA PRIME ADAPT'

Nouvelle aide pour l'adaptation du logement à une éventuelle perte d'autonomie.

➤ **Qui est concerné ?**

Les seniors afin d'anticiper des travaux nécessaires pour adapter le logement à une limitation fonctionnelle future.

Il s'agit des personnes âgées de plus de 70 ans quel que soit le niveau de dépendance ou d'autonomie, des personnes âgées de 60 à 69 ans en perte d'autonomie, des personnes en situation de handicap, sans condition d'âge, porteuses d'une incapacité supérieure ou égale à 50 % ou éligibles à la prestation de compensation du handicap (PCH)

➤ **Comment l'obtenir ?**

_ Être propriétaire occupant ou locataire du parc privé

_ Concerne uniquement les résidences principales

Faire la demande obligatoirement via un conseiller France RENOV : pour prendre rendez-vous, se rendre sur la plateforme France RENOV (France-renov.gouv.fr) ou à un guichet autonomie (pour les hautes Pyrénées tel : 05 31 74 36 65). Le conseiller vous mettra en relation avec un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) habilité autonomie (sans son assistance, l'aide ne peut être obtenue).

Le rôle de l'assistant à maîtrise d'ouvrage est de vous accompagner tout au long des travaux, du diagnostic à la recherche des artisans en passant par le montage du dossier, la gestion des devis, le suivi du chantier, jusqu'à sa clôture.

Pour en savoir plus appelez le 0 808 800 700 (service gratuit + prix de l'appel)

➤ **Les travaux pouvant être financés :** Tout type de travaux visant à préserver l'autonomie à l'intérieur ou à l'extérieur du logement : installation d'un monte-escalier électrique, remplacement d'une douche ou d'une baignoire par une douche à l'italienne, un WC surélevé avec ou pas barres d'appui, éclairage à détection de mouvement, rampe d'accès extérieur...

➤ **Montant de l'aide :** L'aide peut aller jusqu'à 22 000€ hors taxe.

MA PRIME ADAPT' peut financer 50% ou 70% de vos travaux en fonction de vos ressources.